

**Information Technique et Sécurité**

Le 20 Janvier 2021

**Technique et Sécurité**

# **Recommandation R.509 « NETTOYAGE SOUS PRESSION EN MILIEU INDUSTRIEL »**

Suite aux accidents fréquents lors d'opérations de nettoyage à haute pression, la direction des risques professionnels de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) a engagé, avec la branche de la chimie, celle de l'eau et de l'assainissement et celle de l'intérim et de la propreté, une réflexion sur le nettoyage sous pression en milieu industriel à laquelle la FNSA a participé en 2020.

Ces travaux ont abouti à la rédaction de la recommandation CNAM R 509 « Nettoyage sous pression en milieu industriel » élaborée et adoptée par les comités techniques nationaux des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C), le 13 octobre 2020, des industries de la chimie, du caoutchouc, et de la plasturgie (CTN E), le 15 octobre 2020, des activités des services II (CTN I) le 22 octobre 2020.

Le respect des bonnes pratiques de cette recommandation, outre la garantie d'une meilleure prise en compte des risques et une meilleure prévention des accidents, est également le gage d'un professionnalisme à mettre en avant vis-à-vis des clients particulièrement du secteur de la chimie.

Les préconisations de la recommandation R 509 sont également en cohérence avec le référentiel de nettoyage à la haute pression du S3C et son organisation, permettant la certification de compétences des intervenants et répond pleinement aux exigences de la recommandation en matière de formation.

### Précisions concernant la valeur juridique d'une recommandation

*Les recommandations sont des textes qui définissent et regroupent les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels liés à vos activités. Ce sont, en quelque sorte, des « règles de l'art » proposées aux entreprises.*

*Elles ne constituent pas une réglementation, mais leur non-respect peut entraîner des conséquences juridiques (ex : qualification de la faute inexcusable lors d'un éventuel contentieux).*

*Les recommandations sont donc un outil important pour la prévention des risques professionnels.*

*Elles sont élaborées et adoptées par les représentants des organisations professionnelles et syndicales siégeant aux comités techniques nationaux (CTN).*

*Chaque recommandation s'applique aux entreprises d'un ou plusieurs CTN.*

**À noter :** *Ces recommandations s'adressent aussi aux salariés dans un but d'information sur les risques liés à leur activité et les mesures efficaces pour les prévenir.*

Vous pouvez consulter la recommandation en cliquant [ici](#)

Pour toutes informations complémentaires, contacter Monsieur [Daniel BERTHE](#)